



COMPTE RENDU COMMISSION CONSULTATIVE DES POLICES MUNICIPALES DU 09 JUILLET 2019

La séance a débuté par une allocution du Ministre de l'Intérieur. Ce dernier a rappelé que la CCPM a fait ses preuves, insistant sur la nécessité des échanges en son sein. Il a par ailleurs réaffirmé son attachement à la police municipale.

Au sujet de la coproduction de sécurité et de la Police de sécurité du quotidien (PSQ), il a déclaré :

« La sécurité du sur-mesure, c'est l'ADN même des polices municipales dont. Il ne faut pas empiéter sur le rôle des maires. Il n'y a pas une police municipale identique, elles doivent donc s'adapter au contexte local. La sécurité est un combat collectif la police municipale en paye le prix et les conditions de travail sont difficiles. Il n'y a pas de continuum de sécurité sans police municipale, ce n'est pas envisageable, ni aujourd'hui, ni demain... »

Et continué en déclarant que pour lui la police municipale est une profession qui change.

- Développement de la professionnalisation, de prérogatives, contrôles et verbalisations, accès au fichier
- Equipement : Evolution du port d'arme et de l'armement, gilets, radio....
- Coopération : il faut accentuer la collaboration avec la police d'état et développer les moyens de communications (interopérabilité)

Par ailleurs, le Ministre nous a informé qu'il a rencontré à plusieurs reprises le Haut-Commissaire à la réforme des retraites réaffirmant d'après lui sa volonté que la police municipale ne soit pas oubliée. Il veillera à ce qu'il y ait un parallèle sur la question des retraites en faveur de la police municipale comme en faveur de la police nationale. Il nous a assuré que pour lui, le sujet sur les retraites, n'est pas un sujet accessoire.

Pour rappel, cet aspect du volet social est le fer de lance de la plateforme revendicative de FOPM et nous nous félicitons d'avoir enfin été entendus. Mais nous restons et resterons très attentifs et vigilants à la suite donnée à cette position du Ministre.

Intervention du Président de la CCPM.

Si les maires engagent des PM, ils doivent les équiper et leur donner de bonnes conditions de travail, mais aussi une reconnaissance statutaire.

Le PM est la police de proximité qui contribue à la sécurité intérieure du pays.

Il souhaite des avancées statutaires rapides, un cadre d'emploi en adéquation avec les missions exercées par les PM, gardes champêtres et les opérateurs vidéo (ces derniers n'ayant toujours pas de qualification).

Le Président de la CCPM évoque la difficulté d'évoluer pour les PM :

- il souhaite une doctrine d'emploi, identique, spécifique et unique.

- Compétence pour toutes les catégories de contravention de 1 à 5
- Armement généralisé, police intercommunale, hôtel de police partagé.
- Revalorisation des titres et des grades.
- Création d'une filière sécurité et d'une filière ASVP.
- Refonte des grades : BCP bloqué, plus de quotas et il propose un agrément national.
- Accès à tous les fichiers (personnes recherchées, véhicules volées)
- Formation et reconnaissance statutaire : FIA et agreement simplifier les procédures, création école opérateur vidéo, accélérer les recrutements dans la filière.

En conclusion, il considère qu'il faut un statut revalorisé, et se prononce l'intégration des primes dans le calcul de la retraite et vers un équipement adapté.

Il note que c'est la première fois que le ministre de l'Intérieur prend position sur les retraites.

En conclusion, il rappelle que l'on demande aux maires de recruter des policiers municipaux pour palier à la baisse des effectifs des forces de sécurité d'Etat et qu'il faut envisager une forme de compensation à ces dépenses de fonctionnement.

La déclaration FOPM lors du tour de Table.

CCPM DU 09 JUILLET 2019

Une fois de plus, on nous a vanté la professionnalisation des Policiers Municipaux, leurs compétences et leurs connaissances précises du territoire.

Tout le monde s'accorde à dire que cette force de police fait partie prenante d'une lutte efficace contre le terrorisme et intégrante du dispositif PSQ.

Derrière tout ce satisfecit de façade, des questions restent sans réponse et il y a urgence à agir :

-Urgence à redonner du crédit à cette CCPM QUI MARCHE AU RALENTI et qui renforcent l'idée de ses détracteurs que cette instance n'a aucune utilité. La dernière réunion a eu lieu en Juin 2018, un an est passé !

-Urgence à prendre en compte le mal être au travail de nos collègues qui croulent sous les missions avec des rythmes de travail 24h/24, 7j/7 en horaires décalées. Ce ne sont pas moins de 5 policiers municipaux qui ont mis fin à leurs jours ces 3 derniers mois.

-Urgence à ouvrir le volet social et à prendre en compte la dangerosité et la pénibilité du métier. Nos collègues sont inquiets et de plus en plus démotivés.

-Urgence de rendre de nouveau cette filière attractive par une reconnaissance statutaire réelle. (ce ne sont pas le PPCR et les quotas imposés qui permettent plus de développement de carrières !).

La sécurité de notre pays est un enjeu important en ces temps troublés et nous ne pouvons plus nous contenter de mesurettes.

**AUSSI POUR FOPM LA SEULE PRIORITE C'EST LE VOLET SOCIAL !
assez d'annonces, des faits !**